

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA (absent du point n°1 au point n°5, présent du point n°6 au point n°21), Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Virginie BARRA, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Christian RIOU, Alain MILON, Mireille PEREZ, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Cyrille GAILLARD, Vanessa ONIC

A été nommée secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2023

*Adopté à la majorité
1 voix contre (David BELLUCCI)*

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

David BELLUCCI interroge le Maire concernant la décision de préemption, sa localisation.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un bien situé cours de la république identifié dans l'enquête-diagnostic PVD et l'opération ORT, comme relevant d'un secteur stratégique pour le développement et la redynamisation du centre-ville (ancien crédit Lyonnais). Nous travaillons avec le service développement économique de la CASC pour y installer prochainement un commerce.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du Maire.

Prend acte

3. TARIF DE L'ACCUEIL JEUNES POUR LES FESTIVITES DE NOEL : PATINOIRE

Commission finances en date du 10 octobre 2023

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

MAINTIENT le tarif de location de patins à 3 €/location.

INSTAURE un tarif de 25 € pour une carte d'abonnement de 10 entrées.

RENOUVELLE le dispositif de distribution de tickets de location de patins gratuits par les commerçants sorguais à utiliser à la patinoire.

PRECISE que la délibération du 27 octobre 2022 est abrogée.

DIT que ces tarifs s'ajoutent aux autres tarifs de l'accueil jeune actuellement en vigueur.

Adopté à l'unanimité

4. TARIFS DE PRET DU MINIBUS 9 PLACES ET DU BUS 22 PLACES AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Commission finances en date du 10 octobre 2023

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

FIXE le tarif de la manière suivante :

- prêt aux associations du minibus 9 places : 0,30 €/Kilomètre majoré d'une part fixe de 30 €/Prêt de véhicule.
- prêt aux associations du bus 22 places : 0,50 €/Kilomètre majoré d'une part fixe de 50 €/Prêt de véhicule.

PRECISE que les nouveaux tarifs entrent en vigueur dès que la présente délibération est exécutoire et que les autres tarifs votés par délibération du 25 juin 2020 ne sont pas impactés par la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

5. AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP)

Commission finances en date du 10 octobre 2023

Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

MODIFIE les Autorisations de Programme (AP), les Autorisations d'Engagement et la répartition des Crédits de Paiement (CP) telles que présentées dans les tableaux joints en annexe.

ACTE les modifications listées ci-dessus pour les autorisations de dépenses pluriannuelles de la ville.

Adopté à la majorité

1 abstention (David BELLUCCI)

6. DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

Commission finances en date du 10 octobre 2023

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°3 du Budget annexe de la cuisine centrale voté le 15 décembre 2022.

Adopté à la majorité

1 abstention (David BELLUCCI)

7. DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Commission finances en date du 10 octobre 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°3 du Budget de la ville voté le 15 décembre 2022.

*Adopté à la majorité
1 abstention (David BELLUCCI)*

8. BONS D'ACHAT POUR LE PERSONNEL DES CRECHES

Commission finances en date du 10 octobre 2023

Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

VALIDE l'achat de vêtements à porter sur le lieu de travail pour les personnels des crèches :

- soit par distribution de bon d'achat de 25 €/an par agent à utiliser chez l'enseigne Besson Chaussures à Sorgues.
- soit par distribution d'une carte cadeau de l'enseigne Intersport de 25 €/an par agent.

PRECISE que le montant annuel maximum de la dépense est fixé à 1 200 €.

DIT que la délibération s'applique tant que les conditions définies ci-dessus restent inchangées.

ABROGE la délibération du 24 janvier 2019 relative aux bons d'achat pour le personnel des crèches.

Adopté à l'unanimité

9. RAPPORT DE GESTION 2022 DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) TERRITOIRE 84

Commission finances en date du 10 octobre 2023

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Concernant les rapports 9, 10, 11 et 12, David BELLUCCI demande à ce que les rapports d'activités puissent être joints au cahier du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que ces rapports sont disponibles à la direction des finances, l'envoi par mail pourra se faire à la demande en fonction du volume des annexes.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport de gestion 2022 de la SPL Territoire 84.

Prend acte

10. BILAN D'ACTIVITES 2022 DU SYNDICAT MIXTE FORESTIER

Commission finances en date du 10 octobre 2023

Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan d'activités 2022 du Syndicat Mixte Forestier.

Prend acte

11. COMPTE FINANCIER 2022 DE LA SCIC GRAND DELTA HABITAT

Commission finances en date du 10 octobre 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan financier 2022 de la SCIC Grand Delta Habitat.

Prend acte

12. RAPPORT FINANCIER ET DE GOUVERNANCE 2022 DE LA SEM DE SORGUES

Commission finances en date du 10 octobre 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

David BELLUCCI demande ce qu'il en est des préjudices relatifs à la maison du parc et des actions (judiciaires) engagées.

Serge SOLER précise que la SEM est dans l'attente du jugement.

Stéphane GARCIA complète en indiquant que l'opposition sera tenue informée des suites.

David BELLUCCI demande si, au regard des nombreuses acquisitions en centre-ville (Immeuble Rolland, collège Marie Rivier, immeuble Rochet), la ville envisage de présenter un projet d'ensemble d'aménagement du centre-ville ?

Serge SOLER indique que le projet Marie Rivier est suspendu en raison d'une augmentation substantielle du coût des travaux

Monsieur le Maire précise que l'ensemble de ces projets concourent à la restructuration et redynamisation du centre-ville ; l'école Marie Rivier ayant vocation à s'inscrire dans le schéma global de réaménagement du quartier.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport 2022 de la Société d'Economie Mixte de Sorgues.

Prend acte

13. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE BOURSE DEDIEE AUX ETUDIANTS EN MEDECINE

Commission finances en date du 10 octobre 2023

Rapporteur : Sandrine LAGNEAU

David BELLUCCI souscrit au projet de bourse à destination des élèves de médecine mais s'interroge sur le nombre de candidats, ainsi que sur la capacité à remédier au « désert médical » que connaît la ville.

Monsieur le Maire précise que le nombre de candidats n'est pas connu pour le moment. Sorgues n'est pas considérée comme désert médical du point de vue de l'ARS, cependant la ville agit par l'intermédiaire de la maison de santé (facilité d'installation...).

Cependant le problème est plus général (11% seulement des étudiants s'installent en médecine libérale, notre démarche portera ses fruits à moyen terme).

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'octroi d'une indemnité d'étude et de projet professionnel à deux étudiants en médecine,

APPROUVE la convention type et autorise Monsieur le Maire à la signer

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

14. ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES : MODALITES DE CONCERTATION DU PUBLIC

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire en date du 10 octobre 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les modalités de concertation du public telles que proposées dans la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DIT que la présente délibération sera affichée en mairie et mise en ligne sur le site internet de la mairie.

Adopté à l'unanimité

15. RETROCESSION ET CLASSEMENT DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LE CLOS DES DAULANDS » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET MISE A DISPOSITION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES SORGUES DU COMTAT

Commission de l'urbanisme et de l'Aménagement du territoire en date du 10 octobre 2023

Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir gratuitement les parcelles correspondantes à la voirie et aux espaces communs cadastrée sections CX 314 et 315 sises lotissement le Clos des Daulands d'une contenance de 2 262 m,

APPROUVE la promesse de cession gratuite au profit de la commune,

DIT QUE cette cession gratuite sera régularisée par-devant notaire par acte authentique,

CONSTATE l'affectation de la voie à l'usage direct du public,

PRONONCE le classement dans le domaine public communal,

MET A DISPOSITION de la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat par délibérations concordantes ces biens rétrocédés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires,

DIT QUE

- Cette opération bénéficie des dispositions de l'article 1042 du code Général des impôts;
- Tous les frais liés à cette prise en charge seront supportés par la commune et inscrits au budget de la commune fonction 8242 article 6227

Adopté à l'unanimité

16. CITE DES GRIFFONS : ACQUISITION D'UN APPARTEMENT A MADAME AGUILAR-TOVAR

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Monsieur le Maire précise que le rapport présenté au Conseil municipal contient quelques erreurs matérielles ; l'appartement en question est situé au 1^{er} étage et porte sur le numéro de lot 246.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir moyennant la somme totale de 17 775 €, l'appartement numéro 246 au 1^{er} étage du bâtiment I de la Cité des Griffons à Sorgues appartenant à Madame AGUILAR-TOVAR, édifié sur les parcelles cadastrées section DV : 53, 47, 48 et BB : 119, 24.

APPROUVE la promesse de vente concrétisant cet accord,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT que cette opération bénéficie des dispositions de l'article L1042 du Code Général des Impôts,

DIT que la Commune se charge des frais liés et nécessaires à la régularisation de la présente,

DIT que la présente acquisition sera régularisée par acte authentique devant notaire,

DIT que la dépense est inscrite au budget de la Commune fonction 8242, nature 2138.

Adopté à l'unanimité

17. RECTIFICATION DE LA PARCELLE « MAISON DU PARC » RETROCEDEE PAR LA SEM A LA VILLE DE SORGUES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

RETIRE la délibération n° DEL_2023_107 du 29 juin 2023,

VALIDE la rétrocession de la parcelle cadastrée DY45 par la SEM à la Ville de Sorgues,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents et actes nécessaires à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

5 ne prenant pas part au vote (Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christian RIOU, Serge SOLER, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER)

POLITIQUE DE LA VILLE, JEUNESSE ET SANTE

18. RETRAIT DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PROVENCE NUMERIQUE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 2023 DU CONTRAT DE VILLE

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 11 octobre 2023

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à retirer la subvention dans le cadre du contrat de ville de 1000 € à l'association Provence Numérique.

Adopté à l'unanimité

19. SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTENARIALE POUR LE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) POUR LA PERIODE 2024-2026 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES SORGUES DU COMTAT

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 11 octobre 2023

Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

20. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES SORGUES DU COMTAT (CASC)

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des nouvelles conventions de mise à disposition auprès de la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat de 2 agents de la ville de Sorgues.

Prend acte

DIVERS

21. DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DETAIL POUR L'ANNEE 2024

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

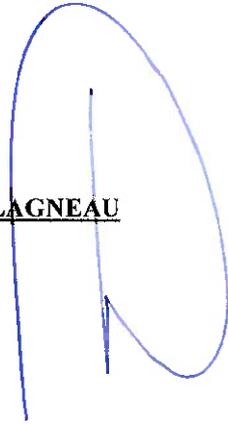
Après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable sur le nombre ainsi que sur les dates proposés par le Maire au titre des dérogations au repos dominical des commerces de détail pour l'année 2024, à savoir les dimanches 14 janvier, 30 juin, 7 et 14 juillet, 11 août, 1er septembre, 24 novembre, 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité

Le Maire

Thierry LAGNEAU



Sorgues, le 24.11.23

Le secrétaire de séance

Maxence RAIMONT-PLA

